



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

Avance de trésorerie accordée à la Mission d'Insertion par l'Economique
- Pour le compte du Plan Local d'Insertion Economique du bassin
d'emploi de Niort

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La MISSION D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE (MIPE) est l'organisme servant de support juridique au Plan Local d'Insertion Economique (P.L.I.E.) du bassin d'emploi de Niort Le PLIE a reçu notification d'agrément du Fonds Social Européen (FSE) n° 3/13/96/003 au titre de l'Objectif 3 - 1996, 1997, 1998 - valant décision attributive de subvention à hauteur de 3.347.000 F pour 1996, 3.622.000 F pour 1997 et 3.622.017 F pour 1998. Cette subvention est accordée en contrepartie des efforts pour l'insertion effectués par les collectivités locales.

Suite aux contacts avec les services qualifiés, il apparaît qu'aucun versement FSE ne pourra intervenir avant octobre 1998 au plus tôt. Le dispositif en vigueur ne permet pas au P.L.I.E. de faire appel à des lignes de trésorerie ou emprunts, puis de faire prendre en charge les frais financiers par le FSE. Dans ces conditions, le P.L.I.E. ne pourra honorer ses dépenses après le mois de juillet 1998.

Le PLAN LOCAL D'INSERTION ECONOMIQUE DU BASSIN D'EMPLOI DE NIORT a donc été amené à présenter à la Ville, le 28 mai 1998, une demande tendant à obtenir de celle-ci le versement par paiements fractionnés d'une avance de trésorerie, remboursable dès réception des fonds attribués par le FSE. Ce mécanisme, résultant des délais et contraintes administratives du FSE, a déjà été retenu pour les P.L.I.E. d'autres bassins d'emploi. Compte tenu des dépenses mensuelles programmées de mai au dernier trimestre 1998, le besoin local est estimé à 1.000.000 F (un million de francs).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider que la Ville de NIORT accorde à la MISSION D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE pour le compte du PLIE du Bassin d'emploi de Niort une avance de trésorerie permettant la poursuite des actions prévues par celui-ci.

Les caractéristiques de l'avance de trésorerie sont les suivantes :

- montant plafond	:	1.000.000 F
- périodicité des versements	:	mensuelle
- montant des versements	:	selon le budget prévisionnel du PLIE
- date d'application	:	1 août 1998
- durée maximale	:	5 mois
- remboursement par le PLIE	:	dès réception de la subvention du Fonds Social Européen et au plus tard le 31 décembre 1998..
- date des versements	:	montant des versements au vu du budget prévisionnel du PLIE (cf annexe)
5 Août 1998		190.000 F
5 Septembre 1998		500.000 F
5 Octobre 1998		310.000 F

- décider d'inscrire au budget 1998 les crédits nécessaires,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à passer avec la MISSION D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Mission d'Insertion par l'Economique, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

Non participé : 1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)